



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 05 juin à 14h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël		X		
LECLERC	Caroline	X				WIERYSKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian	X			
SCHILLINGER	Martine		X		CHALLIER Bruno	MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		Départ 15h40
MARUZZOLO	François	X				LANGLOIS	Marilyne		X		
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys		X		HOURS Cyrille (Abs)
CAVALLARO	Sylvie	X						13	6	00	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 13**

**Absents : 06**

**Dont :**

**Absents excusés ayant donné procuration : 01** (M. Cyrille Hours ayant reçu procuration de M. Alexys Hours, a quitté la séance à 15h40 avant l'examen de la présente délibération).

**Absents excusés sans procuration : 05**

**Autres absents : 00**

**Délibération n° 2026-06-05-02**

**Objet : Désignation de délégués auprès du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) faisant suite à la démission d'une conseillère municipale**

Le Maire rapporte qu'en application des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit procéder en son sein à la désignation des membres le représentant au sein des organismes de coopérations intercommunale (EPCI), notamment selon les modalités portées aux articles L5211-7 et suivants, L2122-7 ; L2121-21 et L2121-33.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2026, ont ainsi été désignés représentants de la Commune auprès du Parc naturel régional du Verdon les conseillers suivants :

- Pour le 1<sup>er</sup> siège titulaire :  
Mme Arlette RUIZ
- Pour le 1<sup>er</sup> siège de suppléant :  
Mme Catherine CATALDI
- Pour le 2<sup>ème</sup> siège de suppléant :  
Mme Anne MASSOUH



Faisant suite à la démission du Conseil Municipal de Mme Arlette RUIZ, le Conseil Municipal a décidé le remplacement du siège vacant.

Chaque membre à désigner est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Maire propose de procéder à l'élection à main levée.

Le Maire fait appel aux candidatures

- Pour le siège de titulaire :  
**Mme Catherine CATALDI**
- Pour le siège de 1<sup>er</sup> suppléant :  
**M. Florian D'ASSISI**
- Pour le siège de 2<sup>e</sup> suppléant :  
**Mme Anne MASSOUH**

Pour chaque siège à pourvoir, une seule candidature étant exprimée, sont déclarés désignés par le Conseil Municipal représentants délégués auprès du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) :

- Pour le siège de titulaire :  
**Mme Catherine CATALDI**
- Pour le siège de 1<sup>er</sup> suppléant :  
**M. Florian D'ASSISI**
- Pour le siège de 2<sup>e</sup> suppléant :  
**Mme Anne MASSOUH**

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

**E. HUGOU**



Visa du secrétaire de séance

Mme Sandrine FANGUIAIRE